

C'est d'ailleurs la vocation du ministère de l'Expansion économique régionale. C'est aussi pour cette raison que nous avons cherché à implanter dans le nord de l'Ontario une industrie primaire.

L'ADOPTION D'UN PROGRAMME REMANIÉ D'AIDE PROVISOIRE

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, nous allons voir maintenant jusqu'où peut aller le souci que le gouvernement se fait des gens. J'ai une question pour le ministre de l'Industrie et du Commerce. Il sait que plus de 5,000 employés de la compagnie Chrysler sont maintenant en chômage. Il sait en outre qu'hier, 650 mises à pied de plus ont été annoncées et qu'en fin de journée un ministre ontarien a affirmé qu'on pouvait en prévoir 2,500 autres plus tard dans l'année.

J'aimerais demander au ministre, étant donné que le gouvernement s'est porté au secours de la compagnie Chrysler et qu'en gros les travailleurs touchés maintenant par les mises à pied dans l'industrie de l'automobile atteignent presque 35,000, si le gouvernement va enfin adopter un programme remanié d'aide provisoire pour secourir ces travailleurs et leurs familles?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration s'occupe activement de cette question. J'aimerais de plus informer la Chambre que la compagnie Chrysler a annoncé hier que, même si elle prévoit de nouvelles mises à pied à Windsor, par contre, elle projette d'ajouter, le 2 juin, une seconde équipe à son usine de fourgonnettes, ce qui représentera 800 emplois, et à peu près à la même date, de créer 200 postes de plus à l'usine de montage des voitures.

● (1425)

M. Broadbent: Madame le Président, c'est peut-être la quatrième fois que le ministre affirme à la Chambre que le gouvernement tente activement de résoudre le problème et qu'en attendant, environ 35,000 travailleurs canadiens touchent des prestations d'assurance-chômage. En réalité, nombre d'entre eux ne reçoivent aucune prestation. Le ministre peut-il dire quand précisément le gouvernement annoncera son programme d'assistance à ces travailleurs qui en ont grandement besoin?

M. Gray: Madame le Président, j'espère qu'une décision définitive pourra être prise sous peu à ce sujet. Je regrette de ne pouvoir dire maintenant à quelle date cette décision sera rendue publique. Toutefois, je rappelle à la Chambre que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a recouru aux pouvoirs que lui confère la loi pour prolonger le versement des prestations d'assurance-chômage, notamment dans la région de Windsor.

Cela permettra à un grand nombre parmi ceux qui ont été mis à pied, mais pas tous j'en conviens, de toucher des prestations plus longtemps que ce n'aurait été le cas autrement. Pendant ce temps, nous pourrions étudier à fond la question et prendre les décisions qui conviennent le mieux au sujet de toute cette affaire de prestations supplémentaires.

Questions orales

M. Broadbent: Madame le Président, je rappelle au ministre que des travailleurs ont également été mis à pied à Toronto, Oakville, St. Catharines, Oshawa, Brampton, à part Windsor. Bien sûr, Windsor est important, mais il faut certes tenir compte de tous les travailleurs touchés.

Finalement, peut-il expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement canadien fournit proportionnellement plus d'aide à la société Chrysler que le gouvernement américain? Pourquoi le gouvernement américain a-t-il pu obtenir un meilleur marché pour ses contribuables que le gouvernement canadien en venant en aide à cette société?

M. Gray: Madame le Président, je tiens tout d'abord à rappeler au député que nous ne donnons pas d'argent à Chrysler Canada. Nous nous sommes engagés à certaines conditions à garantir des emprunts à partir de 1982 seulement. Bien que le montant des emprunts que nous avons convenu de garantir soit proportionnellement parlant quelque peu supérieur à celui garanti par les Américains, nous l'avons fait pour tenir compte du fait que Chrysler Canada a une bien plus grande importance pour l'économie canadienne que la société mère n'en a pour l'économie américaine. Sa faillite au Canada aurait des répercussions proportionnellement beaucoup plus graves pour l'économie et pour au moins 40,000 travailleurs canadiens.

J'ai estimé, et le cabinet l'a reconnu, qu'il était dans les intérêts de l'économie canadienne et des travailleurs canadiens en général de tout le pays d'offrir des garanties qui soient légèrement supérieures proportionnellement parlant. Je constate avec regret que le député ne reconnaît pas ce fait évident, lui qui avait déclaré plus tôt vouloir venir en aide aux travailleurs.

Des voix: Bravo!

LE CHANGEMENT D'EMPLACEMENT DU MAAC À CHARLOTTETOWN

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Comme le gouvernement fédéral a conclu avec le gouvernement provincial de l'Île-du-Prince-Édouard, par l'entremise de la Société de développement de la région de Charlottetown, un accord officiel qui l'engage à établir le siège du ministère des Affaires des anciens combattants sur le bord de l'eau à Charlottetown et comme le gouvernement fédéral a de son propre chef changé l'emplacement du bord de l'eau pour un autre au centre de la ville sans consulter le gouvernement de la province de l'Île-du-Prince-Édouard ni même le conseil de la ville de Charlottetown, je demande au président du Conseil du Trésor si le gouvernement fédéral a l'intention d'imposer son choix d'emplacement à la population de l'Île-du-Prince-Édouard et d'oublier l'engagement irrévocable qu'il a pris envers eux?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, le député sait sûrement que le Conseil du Trésor n'a pas grand-chose à dire dans le choix d'emplacements, mais je prendrai ses instances en considération et m'informerai de cette affaire pour lui.